



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 01/06/22

Ensemble, respectons la pointe de Courpain



À proximité d'Orléans, la réserve naturelle de Saint-Mesmin offre aux habitués un véritable havre de paix. La pointe de Courpain permet à tous de profiter de la nature. À pied ou à bicyclette, chacun peut parcourir les quelques kilomètres en bord de Loire, avant de découvrir l'embouchure du Loiret. Outre des paysages d'exception, le site abrite une faune et une flore riches et diversifiées, dans l'eau de la rivière, sur les berges ou dans les boisements alentours. Ce lieu est certes ouvert à tous, mais il n'en reste pas moins réglementé, car la biodiversité est fragile et doit être préservée. Comme pour tout lieu protégé, des consignes s'imposent aux visiteurs qui doivent les respecter. Il convient ainsi de savoir que, au sein de la réserve naturelle, il est interdit de :

- circuler ou stationner à bord de véhicules motorisés,
- allumer un feu,
- laisser des déchets,
- troubler la tranquillité des lieux avec des instruments sonores.



**Cabinet du préfet
Service régional de la
communication interministérielle**

De plus, la baignade est interdite dans la Loire comme dans le Loiret, sur les communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Mareau-aux-Prés.

Au-delà de ces interdictions, il importe de limiter le dérangement et de laisser les milieux aussi naturels que possible, en restant sur les sentiers.

Pour matérialiser la fragilité de cet espace et limiter la circulation des véhicules à moteur en période de forte fréquentation, les barrières situées sur la levée (rue de Verdun) et sur le Chemin du Clos Sainton, sont fermées à la belle saison.

Comme chaque année, des opérations de surveillance et de contrôle seront réalisées tout au long de l'été avec l'appui des forces de police et de gendarmerie, ainsi que de l'Office Français de la Biodiversité. Le cas échéant, les infractions constatées seront verbalisées pour préserver ce site d'exception aux portes de la métropole orléanaise.